



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée du réseau vaudois contre la violence domestique

Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) organisent chaque année la journée du réseau vaudois contre la violence domestique. Celle du 30 janvier 2014 a réuni 130 professionnels de plus de 50 institutions et services privés et publics. La violence domestique demeure la cause de la moitié des homicides commis en Suisse.

La violence domestique reflète les inégalités entre hommes et femmes dans la société et témoigne de la fragilité du statut acquis par les femmes ces dernières années. En Suisse, elle tue une personne tous les quinze jours, dont deux sur trois sont des femmes, représentant ainsi la moitié des homicides commis. Elle concerne tous les milieux, indépendamment du niveau de formation, de l'âge ou de l'appartenance religieuse ou ethnique. Prévenir la violence domestique et prendre en charge les victimes nécessite une action coordonnée entre les services de l'Etat et les professionnel-le-s du terrain.

En novembre 2011, le Conseil d'Etat a approuvé un Plan stratégique, organisé autour de sept axes prioritaires et chargé le BEFH du suivi de sa mise en oeuvre, ainsi que de la coordination des travaux de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique. La journée du 30 janvier répond à l'une des priorités du Plan, soit le maintien et le renforcement du réseau vaudois contre la violence domestique. L'un des axes forts du Plan est également le maintien et le développement des offres existantes.

Entre 2011 et 2014 le budget consacré par le SPAS aux prestations d'aide aux victimes est passé de 5,5 mios à 7 mios. Il comprend les aides individuelles allouées par le Centre LAVI, les constats de coups et blessures effectués par l'Unité de médecine/UMV, qui permettent aux victimes de faire valoir leurs droits dans le cadre de la procédure pénale, la protection et l'hébergement des femmes victimes de violence domestique ainsi que des subventions à des organismes privés pour la prise en charge des victimes ou des auteur-e-s.

D'autres perspectives compléteront ce dispositif, tels le rapprochement des services d'aide de la population par des permanences décentralisées du Centre LAVI et de

l'UMV et l'ouverture de places d'accueil supplémentaires pour l'hébergement des victimes de violence domestique. Le Canton étudiera également un dispositif de prise en charge coordonnée des auteurs de violence, dans le but de prévenir la récurrence, qui s'accompagne souvent d'une aggravation de l'intensité des actes de violence. Des moyens sont prévus pour développer un dispositif dès 2014.

Par ailleurs, le portail web www.vd.ch/violencedomestique propose des informations à jour et facilement repérables. Il réunit les ressources existantes dans le canton de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2014

DSAS, Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 079 465 24 43 ;
DTE, Magaly Hanselmann, présidente de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique et cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, 079 663 75 55